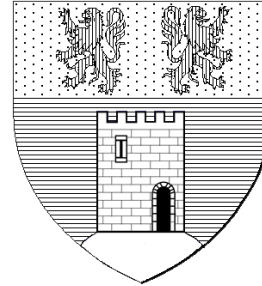


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves.

M. RIGAT Alex avait donné pouvoir à Mme RIPERT.

Absents : Mme CAPRON Christine, MM MICHEL Cédric, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en accueillant les participants et en rappelant l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2023.

Le projet a été transmis par messagerie à l'ensemble des conseillers. Les observations de Sandrine ayant été prises en compte, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES.

Les analyses d'eau sont bonnes.

La Préfète de la Drôme a été remplacée par l'ancien Préfet de l'Ardèche.

Les travaux de renforcement des réseaux par le SDED s'effectuent dans de bonnes conditions et en parfaite collaboration avec la Mairie.

Établi le : 20/10/2023

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Au niveau du renfort temporaire des agents techniques, le contrat de Violaine a pris fin au 31 août, Sandrine a pris la relève.

La Fête votive du 15 août s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le millésime 2023 est une grande réussite reconnue par tous à la hauteur de fêtes d'antan. Le Comité des Fêtes, son Président et les nombreux bénévoles qui l'entourent sont vivement remerciés. Le bilan sera tiré lors d'une prochaine séance. La collaboration entre la Mairie et le Comité des Fêtes fera l'objet d'une formalisation et de rencontres de préparation régulières compte tenu de la lourdeur de la préparation.

Les inquiétudes sur le maintien du transport scolaire pour les écoliers fréquentant l'école de Barret-sur-Méouge sont levées.

Un avis favorable a été donné par la Commission d'Accessibilité de la Sous-Préfecture à la demande de permis de construire relative au changement d'affectation de l'écurie SARLIN.

Un procès-verbal a été dressé au cours de l'été pour infraction au stationnement face à l'ancienne Poste.

Des avertissements ont été adressés aux contrevenants identifiés pour non-respect des règles de tri.

Christian GAZERRA, rencontre des problèmes de desserte de sa propriété au niveau du chemin de Claret. Christian GAZERRA résidant sur Eygalayes, son accès naturel concernant les communes d'Eygalayes et de Ballons, une rencontre des maires a été organisée. Il ressort que la question nécessite une intervention de la Commune d'Eygalayes auprès des services de l'Etat et du SMIGIBA, que le chemin communal de Claret s'interrompt à la propriété CARON. La commune de Lachau fera tout pour faciliter les choses au niveau de l'entretien du chemin de Claret en lien avec le propriétaire du fond à l'origine des écoulements de boues lors des pluies.

Concernant le signalement relatif à l'élevage de chiens chemin du Temple, le message a été transmis à la Préfecture. Le service concerné est la Direction Départementale de Protection des Population - Service de la Protection Animale – qui instruit la demande. Les parties en présence ont été informées des démarches en cours.

3- **BISTRO COMMUNAL.**

Réda BENZERDJEB et Camille RIGAT ont remis les clés à Michael FEMY.

Concernant les candidatures à la reprise, une première candidature a été retirée, une seconde est en cours (David et Nadia PLATTO).

Le Conseil Municipal décide de ne se prononcer que dans la mesure où plusieurs candidats se seront manifestés pour être en mesure d'opérer un choix.

Les locaux étant libres, ils seront remis en peinture dans l'attente d'une reprise.

Afin d'assurer un minimum de continuité, plusieurs bénévoles organisent spontanément le café le samedi matin, jour de marché. Les bénéfices sont versés au profit de la caisse des écoles de Séderon.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dans le même esprit, il sera proposé à l'ensemble des associations de Lachau d'utiliser le bistrot communal pour organiser des buvettes à leur profit dans l'attente d'un repreneur.

Pour faire cesser des rumeurs estivales infondées, la Mairie n'a jamais interdit au bar d'utiliser les tables et les chaises de la Commune.

4- **CAFE PAU : EXAMEN DES PLANS.**

L'acte administratif d'acquisition a été publié à la conservation des hypothèques de Valence. Le titre de propriété a été retourné.

Rosette BOUDIN et ses filles procèdent au débarras des locaux.

Une réunion de travail a été organisée le 11 septembre (Isabelle, Lou, Alex, Yves, le Maire) pour travailler sur le premier jet. Il en ressort les constats suivants : modification à minima, problème du positionnement des espaces (inverser bar et restauration), placer le comptoir du bar au fond de l'ancienne salle à manger, espace central trop petit pour la salle de restaurant du fait du volume pris par l'office, les toilettes et la montée d'escalier, étudier l'aménagement à l'étage d'un seul appartement complet sans accès par le rez-de-chaussée mais par l'extérieur, en conséquence supprimer les deux chambres indépendantes prévues initialement à l'étage, traiter la question du stockage, étudier la possibilité de mobiliser les combles, créer un hébergement indépendant sur la cave en fonction du volume, déplacer les toilettes sous la terrasse, positionner l'implantation de casiers au niveau de l'entrée sur la Place derrière Pourret.

Suite à cette première réunion de travail, les réflexions sont poursuivies en Conseil pour affiner les choix et préparer la rencontre avec l'architecte.

Des dates seront proposées à Eric GERNEZ.

Quand l'esquisse du projet sera avancée, des exploitants de ce type d'établissement et la population seront consultés avant finalisation en vue de la transmission de l'avant-projet sommaire aux financeurs avant le 15 décembre 2023.

5- **TERRAIN MICHEL : PROJET D'AMENAGEMENT.**

L'arrachage des souches et de la haie a été réalisé par Jérôme BERNARD dans un premier temps.

Cette opération permet d'avoir plus de visibilité sur la configuration et les potentialités réelles du terrain et son intégration dans son environnement. Le cabanon a été maintenu dans l'attente de la décision du Conseil.

La visite de terrain a fait ressortir les actions suivantes :

- Tomber les deux parties du cabanon, récupérer les belles pierres,
- Remonter le niveau en bord de route sur une largeur à définir pour du stationnement et l'emplacement du nouveau lieu de stockage des containers,
- Demander à la ComCom la surface nécessaire pour l'installation d'une plateforme sécurisée et adaptée aux besoins et se garder la possibilité de rajouter des containers,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- Planter le lieu de stockage à mi-chemin entre l'ancienne école et la maison de Gaston BOSCO,
- Séparer la partie haute de la partie basse par un talus avec des arbustes,
- Mettre la partie basse au niveau du pied du platane situé à côté du city stade,
- Calculer la possibilité d'implantation de places de parking de dimension correcte,
- Tomber le pilier d'entrée du site, supprimer l'ancien lieu de stockage,
- Créer des toilettes contre l'ancienne salle de classe,
- Faire chiffrer le coût de la passerelle,
- Créer un terrain de boule,
- Etudier la possibilité d'une ombrière photovoltaïque (éventuellement connecter les toitures de l'école).

Un plan d'aménagement de l'implantation des places de stationnement est remis par Alex RIGAT qui sert de base de travail. Il ressort des échanges que :

- Le Conseil Municipal donne son accord à la démolition du cabanon et à l'utilisation des déblais du chantier de renforcement des lignes par le SDED, (délibération n°2023-39)
- L'implantation de la nouvelle plateforme de stockage des ordures sera implantée en bordure de voie à mi-distance : des contacts seront pris avec la Communauté de Communes,
- Pour des raisons de sécurité une haie végétale séparera le parking et l'espace de jeux,
- L'entrée du parking sera positionnée au niveau de la maison BOSCO,
- L'objectif est de disposer d'une vingtaine de places de stationnement supplémentaires pour désengorger le village.

6- **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS.**

SIVOS : Depuis la dénonciation de la convention en novembre 2022, l'arbitrage tarde à se mettre en place.

Il ressort de la transmission par le SIVOS de la liste des enfants facturés à Lachau pour 2022/2023 qu'une écolière n'habitant pas Lachau est facturée.

ComCom : Les travaux se poursuivent sur le SCOT.

Eau : Des travaux seront réalisés sur les mises de branchements (PETIT DIDIER, BONNET, GOURLOT).

Voirie : des travaux ont été commandés à Jérôme BERNARD sur les chemins de Claret, du château et de l'Ubac...

SMIGIBA : une réunion de concertation sera programmée courant novembre sur les aménagements à réaliser sur la Lauzence.

7- **QUESTIONS DIVERSES.**

Budget Communal : Par courriel du 14 septembre 2023, la Commune a sollicité l'adoption du référentiel M57 pour le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Trésorier a donné son accord pour la M57 non développée qui s'appliquera

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

également aux budgets annexes. Conformément à la procédure, le Conseil Municipal à l'unanimité délibère en faveur de l'adoption de la M57 et autorise le Maire à signer tout document y afférant. (délibération n°2023-40)

Sur l'amortissement qui est un procédé permettant de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement, il est adopté les durées d'amortissements suivantes : 5 ans pour le logiciel et le matériel informatique, 50 ans pour le réseau d'adduction d'eau, le captage et la protection de la zone de captage, le réseau d'assainissement et la station d'épuration et 1 an pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000 €. (délibération n°2023-41)

Programme « Village d'avenir » : la Première Ministre a lancé le 15 juin 2023 le programme « Village d'Avenir » pour la mise en œuvre des projets de développement territorial. A l'unanimité, le Conseil mandate le Maire pour présenter la candidature de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet